

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0031450

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **6218**

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **BENTAHILA HAKIM**

Date de naissance : **20/10/61**

Adresse : **25 RÉS ENNAJA Apt 265 AV STENDHAL CASABLANCA**

Tél. : **0661181663**

Total des frais engagés : **5951,00** Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr Maryam EL IKHLOUFI
SPECIALISTE EN OPHTALMOLOGIE
MALADES ET CHIRURGIE DES YEUX
18, Avenue Stendhal - Casablanca
Tél. : (+212) 0522 47 15 94 - INPE : 061288304
Email : optalmologie@cliniquestendhal.com

Date de consultation : **20/10/22**

Nom et prénom du malade : **BENTAHILA HAKIMA** Age : **61**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

AFFECTION OCULAIRE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASA BNA**

Le : **20/10/22**

Signature de l'adhérent(e) : **20/10/22 BHA**

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

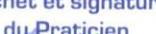
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/01/22	5		300 DH	Dr. Maryam EL KHALIFI Spécialiste en OPHTALMOLOGIE Médecin et CHIRURGIE des YEUX 1 Avenue Stendhal Casablanca BP 522 47 15 94 - INPE: 06128874 clie@cliniquestendhal.com

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr. Slimane Slimane Rés. Annajid - Bd Anwar - Cité Milleau - QASA - 17 Tel.: 05 22 98 97 63 - Fax: 05 22 99 64 17 	20.11.22	551,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

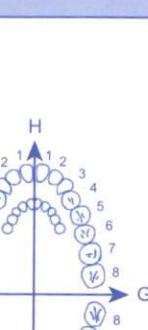
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
	27/04/22					5700.-

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODE.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX		
						
MONTANTS DES SOINS						
DEBUT D'EXECUTION						
FIN D'EXECUTION						
O.D.F PROTHESES DENTAIRES		DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE				

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

The diagram shows a dental arch with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. Arrows indicate movement directions: a vertical arrow at the top points upwards, and a horizontal arrow at the bottom points to the right. The teeth are arranged in a standard dental arch pattern, with the upper arch showing a slight curve and the lower arch being more straight.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



PT200819102141

20 décembre 2022

Mr BENTAHILA Hakim

Monture + verres correcteurs progressifs
Antireflets, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = - 0.50 (- 0.50 à 76°)

OG = (- 0.75 à 88°)

VP : ODG = Add : + 2.50

LUNETTE ISLAM
148, Rue des Anglais
Casablanca

Dr Maryam EL IKHLOUFI
Spécialiste en Ophtalmologie
Maladies et Chirurgie des Yeux
18, Avenue Stendhal - Casablanca
Tél. : (+212) 0522 47 15 94 - MBS : 061288304
Email : ophtalmologie@cliniquestendhal.com



نظارات إسلام

LUNETTES ISLAM

184, Rue des Anglais Bhira JADIDA
Casablanca

RC Casa 264242 - Patente : 30011275

ICE: 002212845000044

IF : 30011276 - INP : 33610708

Facture 0018025

Casablanca, le

27/12/2022

M. BENTAHILA MAKIM Doit

Nature des Verres	Vision de Loin	Vision de Prés	Doubles foyers	Varilux
Open sky per	OD / OG /	OD / OG /	OD / OG /	OD 439 OG 437
Monture	Métal	Plastique	1800,-	
V.L : -OD 0.50 (-0.50: 76) -OG 0.50 (-0.50: 88)			1750,- 1750,-	
V.P. : -OD / -OG /	/ /			
ADD /	+2.60			
TOTAL			5700,-	

Arrêtée la présente facture à la somme de

Cinq mille huit DHs

LUNETTES ISLAM
148, Rue des Anglais
Casablanca



PT200819102141

20 décembre 2022

Mr BENTAHILA Hakim

99,00

PHYLARM



1 lavage / jour matin et soir, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

147,00 x 2 / 294,00

THEALOSE COLLYRE



1 goutte x 4 à 6 fois / jour, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

158,00

CATIONORM



1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 6 Mois

551,00

PHARMACIE ACHRAF
Dr. Slimane Slimane
Bd Annajd - Bd Anwal - Cité Plateau - CASA
Tél. 03 63 - Fax : 05 22 99 64 17

Dr Maryam EL IKHLOUFI
Spécialiste EN Ophtalmologie
Maladies ET Chirurgie des YEUX
18, Avenue Sidi
Casablanca
(+212) 0522 47
Ophtalmolog
e-mail : ikhlooufi@stendhal.cc

3 662042 003295
Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° d'Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH

VR2762C01MAR/0919

3 662042 003295
Distribué au Maroc par :
Laboratoires SOTHEMA
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc
N° d'Homologation Maroc :
1573/2016/DMP/20/DM
PPC : 147,00 DH

Cationorm®
Multi
Emulsion
salinique
158,00 DH
HER MEDIC
PPC
99,00 DHS